

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 19

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

**VOTE : Pour : 19****Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°4/2025****Date de la convocation du Comité syndical** : onze février deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : dix-sept février deux mille vingt-cinq

Éric PICARD, Président,

Sébastien BLANC, David RODRIGUES, Noël LAFOURCADE, Rémi ANDRÉ, Jean-Paul ITIER, Alain RAYNALDY, Alain VIOULAC, Alexandre BENEZET, Jean-Luc CALMELLY, Georges ESCALIÉ, Benoit REVEL, Jean-Pierre COMBAL, Hubert FONTAINE, Christian POUGET, Jean-Louis ALIBERT, Patrick GAYRARD, Michel CASTANIER, Jean-Louis RECOUSSINES

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Marie-Hélène PRIVAT (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier GIMALAC (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène), Lucie SALVIAC (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR.

**OBJET : Réaffectation des missions**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-24 ;

Vu les délibérations n°33/2014, n°20/2017, n°10/2022, n°20/2022, n°15/2024 portant modifications du tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité social territorial du CDG de la Lozère en date du 14/11/2024 ;

Considérant d'une part les besoins actuels et futurs en temps d'animation pour la révision du Contrat de Rivière du Lot Amont,

Considérant les besoins actuels d'animation du SAGE Lot Amont en révision depuis le 24 octobre 2023,

Considérant les besoins toujours actuels de gestion administrative du Syndicat Mixte Lot Dourdou,

Considérant la présentation de l'organigramme modifié au Comité,

Il proposé au Comité :

- d'une part de modifier la délibération n°33/2014 du 28/11/2014, qui créait un emploi d'ingénieur à temps complet pour exercer les missions d'animateur du Contrat de rivière et la direction du syndicat, afin que, à compter du **01/04/2025**, la mission de cet emploi soit seulement l'animation du contrat rivière,
- d'autre part de modifier la délibération du n°10/2022 du 23/03/2022, qui créait un emploi d'ingénieur à temps complet pour exercer les missions d'animateur SAGE, afin que, à compter du **01/04/2025** les missions de cet emploi soient l'animation du SAGE et la direction du syndicat.

Le tableau des effectifs serait ainsi modifié :

Cadre d'emploi / Grade	Cat.	Effectif budgétaire 2025
<b>Emplois permanents</b>		
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur territorial (missions de Direction et d'animation du SAGE)	A	1 ETP
Ingénieur territorial (animation du Contrat de Rivière)	A	1 ETP
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 ETP
Technicien	B	1 ETP
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 ETP
<b>Emplois non-permanents</b>		
Ingénieur territorial (appui au renouvellement du Contrat de rivière et du SAGE)	A	0,67 ETP*

\* fin de contrat le 15 septembre 2025,

### LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** qu'à compter du 01/04/2025, les délibérations n°33/2014 du 28/11/2014 et n°10/2022 du 24/03/2022 soient modifiées afin de transférer la mission de direction du syndicat depuis l'emploi d'ingénieur en charge de l'animation du Contrat de Rivière, vers l'emploi d'ingénieur en charge de l'animation du SAGE.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

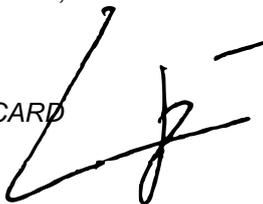
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le février 2025

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 19 février 2025

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD

